

# L'exposition des enfants nouveaux-nés handicapés dans le monde grec, entre mythe et réalité

Jean-Baptiste Bonnard

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Bonnard. L'exposition des enfants nouveaux-nés handicapés dans le monde grec, entre mythe et réalité. Pallas. Revue d'études antiques, Presses universitaires du Mirail, 2018, CVI, p. 229-240. 10.4000/pallas.5807. hal-02295144

**HAL Id: hal-02295144**

**<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02295144>**

Submitted on 1 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





**Pallas**

Revue d'études antiques

**106 | 2018**

**Goûts et odeurs dans l'Antiquité / Handicaps,  
malformations et infirmités dans l'Antiquité**

---

## L'exposition des nouveau-nés handicapés dans le monde grec, entre réalités et mythes : un point sur la question

*The exposure of disabled newborns in the Hellenic world, between reality and myths: A statement*

**Jean-Baptiste Bonnard**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pallas/5807>

DOI : 10.4000/pallas.5807

ISSN : 2272-7639

### Éditeur

Presses universitaires du Midi

### Édition imprimée

Date de publication : 16 août 2018

Pagination : 229-240

ISBN : 978-2-8107-0563-4

ISSN : 0031-0387

### Référence électronique

Jean-Baptiste Bonnard, « L'exposition des nouveau-nés handicapés dans le monde grec, entre réalités et mythes : un point sur la question », *Pallas* [En ligne], 106 | 2018, mis en ligne le 23 août 2018, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pallas/5807> ; DOI : 10.4000/pallas.5807

---



Pallas – Revue d'études antiques est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## L'exposition des nouveau-nés handicapés dans le monde grec, entre réalités et mythes : un point sur la question

Jean-Baptiste BONNARD  
Université de Caen

Cette communication a pour objet de faire le point sur l'historiographie de l'exposition des enfants nouveau-nés handicapés, aussi bien dans les *realia* que dans les mythes. Commençons par poser les deux termes du problème : exposition et handicap. À l'instar de Pierre Brulé, les historiens de l'Antiquité peuvent déplorer le fait que, « sous bénéfice d'inventaire, les Grecs [...] n'ont pas laissé de témoignages directs – de récit, par exemple, autre que mythologique – de leur pratique de l'exposition »<sup>1</sup>. Mais, si les descriptions font défaut, les allusions sont relativement nombreuses et permettent de cerner la notion. On peut donc aisément définir l'exposition comme la pratique consistant à abandonner un nouveau-né, de préférence dans un endroit désert, le vouant ainsi à une mort probable<sup>2</sup>. Il n'en va pas de même, en revanche, en ce qui concerne le handicap<sup>3</sup>. Les historiens qui s'y sont intéressés ont établi que la notion de « handicap » dans sa globalité n'était pas pensée en tant que telle par les Anciens<sup>4</sup> qui ne parlent que de handicaps particuliers (surdité, cécité, claudication, nanisme...), de malformations (ἀμορφία, δυσμορφία<sup>5</sup>), de défauts (on dit d'une personne qu'elle est ἀδύνατος, ἀσθενής, ἄκικκος, ἀνάπηρος<sup>6</sup>) ou de monstres (τέρατα<sup>7</sup>). Encore n'en parlent-ils que rarement en relation avec l'exposition. Nous avons donc d'une part une notion bien connue, surtout par des mythes à défaut d'être décrite et documentée de façon précise dans la pratique, et d'autre part une notion non pensée, celle de handicap, qui pour sa part est bien documentée par toutes sortes de cas particuliers.

---

1 Brulé, 1992, p. 78.

2 Une présentation assez complète de l'immense bibliographie sur l'exposition est donnée par Emiel Eyben 1980-1981. Elle peut être complétée à l'aide de la thèse de Chloé Titli, 2009.

3 Pour une présentation de la bibliographie et de l'historiographie du handicap, voir la contribution d'Annie Allely à ce présent volume (Allely, 2018).

4 Voir Garland, 1995 et Vlahogiannis, 1998, p. 15.

5 « le fait d'être informe », « difformité ».

6 Respectivement « impuissant », « sans force », « sans énergie » de κίκκος = l'énergie, « mutilé ».

7 En particulier chez Aristote qui donne une définition large du « monstre » en *HA VII 767b6*.

On peut aborder cette relation entre handicap et exposition dans deux perspectives, celle de sa pratique réelle et celle des mythes d'exposition. La pratique sociale de l'abandon des enfants nouveau-nés est un objet d'étude depuis le XVIII<sup>e</sup> s. au moins. Cette question a même nourri de nombreux débats, et c'est par l'historiographie de ces études que je vais commencer, avant de m'intéresser aux études sur les mythes d'exposition qui ont abordé le cas des enfants handicapés.

## 1. Historiographie de la pratique sociale de l'exposition des enfants nouveau-nés handicapés

Dès 1753, une dissertation allemande de Johann Wichmann (*De more Græcorum infantis exponendi*) traitait déjà du sujet de l'exposition. Je n'ai pas pu en prendre connaissance, mais, ne l'ayant pour ainsi dire jamais vu citée, je ne suis pas certain qu'elle ait eu un grand retentissement<sup>8</sup>. Tel n'est certes pas le cas du point de départ que j'ai choisi pour mon passage en revue de ces études, qui est, une vingtaine d'années plus tard, le célèbre *Voyage du jeune Anacharsis*. L'abbé Jean-Jacques Barthélémy y dresse un tableau de l'exposition qui, du fait de la notoriété de ce livre et de son usage scolaire pendant plusieurs générations<sup>9</sup>, eut une longue postérité : « Le père a le droit de condamner ses enfants à la vie ou à la mort. Dès qu'ils sont nés on les étend à ses pieds. S'il les prend entre ses bras, ils sont sauvés. Quand il n'est pas assez riche pour les élever ou qu'il désespère de pouvoir corriger en eux certains vices de conformation, il détourne les yeux et l'on court au loin les exposer ou leur ôter la vie »<sup>10</sup>. Victor Duruy s'inscrit dans la continuité de ce récit puisqu'il cite parmi ses sources l'abbé Barthélémy lorsqu'il déplore ce « cruel et monstrueux usage que des philosophes et des politiques, à commencer par Platon et Aristote, acceptaient comme une nécessité ! »<sup>11</sup>. Numa Denis Fustel de Coulanges, pour qui la puissance du père dans la famille était d'ordre religieux, considérait que le droit « de reconnaître l'enfant à sa naissance ou de le repousser [... était] attribué au père par les lois grecques »<sup>12</sup>. Cette conception a encore cours à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle chez les savants qui cependant ne mobilisent guère que des *exempla* tirés de la mythologie. C'est ainsi qu'en 1892, Gustave Glotz, dans l'article *Expositio* du *Dictionnaire des antiquités grecques*, va jusqu'à écrire que « durant la période où les mythes primitifs se grossissaient encore de détails empruntés à la réalité contemporaine, il a fallu que les expositions d'enfants, pour devenir des épisodes aussi communs dans les récits populaires, fussent les menus événements de la vie quotidienne », avant d'ajouter que dans « les temps historiques, cette barbare habitude est universelle »<sup>13</sup>; il dresse même quelques pages plus loin ce tableau saisissant : « À la ville, les fonctionnaires chargés de la police (les astynomes à Athènes) ont sans doute eu régulièrement à faire enlever par les esclaves publics les petits

8 Wichmann, 1753. Il en existe une version numérisée, mais quasiment illisible.

9 À ce propos, voir notamment Mossé, 2013 p. 104-109.

10 Barthélémy, 1788, p. 168 de l'édition de 1843. Mais ce tableau découle de Térence, *Heautontimoroumenos*, IV, I, qui est un auteur romain du II<sup>e</sup> s. avant notre ère...

11 Duruy, 1874, tome I, p. 129.

12 Fustel de Coulanges, 1864, p. 99 de l'édition de 1984.

13 Glotz, 1892, p. 930, col. a.

cadavres trouvés dans les rues »<sup>14</sup>. En fait, comme l'a rappelé Louis Germain, le seul auteur contemporain d'une monographie sur le sujet (sa thèse d'histoire du droit de 1966, jamais publiée, mais débitée en plusieurs articles de fond), Glotz utilise des sources de nature et de date très mêlées et concernant des régions très variées<sup>15</sup>. Pourtant, son avis, qui est aussi celui de Jane Harrison<sup>16</sup> et du grand Ülrich von Wilamowitz<sup>17</sup>, prévaut longtemps. Il influence par exemple Ludovic Beauchet qui, dans son *Histoire du droit privé de la République athénienne*, voit dans l'exposition un acte courant, affirmant que « dans les temps historiques, la coutume barbare de l'exposition est généralement pratiquée dans toutes les cités grecques » avant de préciser que « c'est surtout à Athènes que cette coutume paraît avoir été en vigueur »<sup>18</sup>. La plupart de ces historiens font de ce qu'ils appellent un fléau, un attribut de la puissance paternelle : « le plus souvent l'exposition était commandée par le père de famille. Chaque fois qu'il lui naissait un enfant, il était mis forcément en présence de l'alternative : faut-il l'élever ou l'exposer ? »<sup>19</sup>. L'exposition aurait donc été une pratique courante de la Grèce classique, considérée comme une prérogative paternelle. Mais quel en était le motif ? De cela, il n'est guère question dans nos études. Parmi les rares textes antiques qui évoquent l'exposition du point de vue des *realia*, il en est un surtout qui est mobilisé en guise de témoignage du handicap comme motif d'exposition. Il s'agit d'un court mais célèbre passage de la *Vie de Lycurgue* dans lequel Plutarque explique que les enfants spartiates, à la naissance, étaient examinés et que le nouveau-né qui était *mal venu et difforme* (ἀγεννῆς καὶ ἄμορφον)<sup>20</sup> était exposé. Mais cette traduction généralement adoptée, qui est celle procurée par R. Flacelière dans la « CUF » et suivie par A.-M. Ozanam en « Quarto », pose problème : ἀγεννῆς signifie « non né », sans doute ici dans le sens d'« inabouti » et ἄμορφον veut dire plutôt « sans forme » ou « informe » que « difforme »<sup>21</sup>. Ces quelques lignes, sur lesquelles Jeannine Boëldieu revient en détail dans sa contribution au présent volume, ont fait couler beaucoup d'encre et motivé, à elles seules, une communication de Fustel de Coulanges en 1879 à l'Académie des Inscriptions<sup>22</sup>. Elles sont aussi l'un des fondements d'une théorie popularisée par Marie Delcourt sur laquelle je vais revenir ci-dessous. En dehors de ce texte fameux, on

14 *Ibid.*, p. 936, col. b. Cette croyance de Glotz dans une pratique généralisée de l'exposition ne s'est jamais démentie : en 1906, il écrit ainsi que « partout où l'on peut observer les mœurs grecques et tant que la vie grecque a eu des manifestations propres, nos documents nous permettent de retrouver cet usage meurtrier. Mais où il paraît surtout en vigueur, c'est à Athènes » (Glotz, 1906, p. 188/189).

15 Germain, 1975, p. 215-217 et 236/237.

16 Harrison, 1905, p. 593.

17 Wilamowitz, 1910, p. 35.

18 Beauchet, 1897, tome II, p. 85.

19 Glotz, 1892, p. 931, col. a. De même, Beauchet, 1897, p. 86 : « L'exposition des enfants est un acte accompli par le père de famille dans l'exercice de sa puissance paternelle ».

20 Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XVI, 2.

21 Comme l'a fait remarquer Jeannine Boëldieu-Trevet dans la discussion qui a suivi cette communication, ἀγεννῆς qui provient de γίγνομαι renvoie au père biologique et signifie exactement « non né », ce qui peut aussi être entendu comme non-noble ou comme illégitime, ce qui donne une tout autre coloration au texte. Sur ce texte capital, voir dans ce même volume Boëldieu-Trevet (2018).

22 Fustel de Coulanges, 1880, p. 14-17. Voir aussi et notamment Pierre Roussel, 1943 ; Marc Huys, 1996 et Jacqueline Christien-Tregaro, 1997.

a évoqué aussi une loi solonienne<sup>23</sup> ; mais les sources qui nous la transmettent, Hermogène et Sextus Empiricus, tous deux originaires de Tarse, paraissent démenties par leur collègue Libanios et ne mentionnent pas explicitement la malformation.

Cette thèse de la pratique généralisée des expositions a été remise en question à partir des années 1920, par les travaux, parus à peu près simultanément, de Philipp La Rue Van Hook et d'Hendrick Bolkenstein<sup>24</sup>. Le premier a insisté sur le fait que Glotz s'appuyait surtout sur des données légendaires et des témoignages de la Nouvelle Comédie qui, pensait-il, ne pouvaient être invoqués comme preuve des pratiques réelles, argument repris et développé par l'historien du droit Rafal Taubenschlag quelques années plus tard<sup>25</sup> et, sans aller jusqu'à nier que l'exposition ait pu exister à Athènes, il entendait du moins la limiter aux cas des mères célibataires, des prostituées et des « victims of poverty, vice, dissipation, brutality, war, and slavery »<sup>26</sup> ; le deuxième pousse la critique plus loin : « Aucun fait ne peut être tiré ni aucune expression citée qui pourraient être utilisés comme preuve que les expositions d'enfants par leurs parents fussent chose commune à Athènes »<sup>27</sup>, et entreprend de démontrer que l'*opinio communis* procède surtout de l'adoption sans critique par les Modernes de gloses anciennes, émises en particulier par les exégètes d'Aristophane (notamment des *Guêpes*, des *Grenouilles* et des *Thesmophories*). Tous les deux s'accordent sur le fait que Glotz a mobilisé, à l'appui de ses affirmations, des témoignages d'époque et de nature fort variées. À la même époque, une réaction semblable s'opère dans les études romaines, notamment avec les travaux de Harold Bennet<sup>28</sup>.

Dans le même temps, d'autres auteurs, sans vouloir nier la réalité du phénomène, ont tenté, dans une perspective évolutionniste, de le circonscrire à une époque très ancienne pour mieux en limiter l'ampleur à la période classique, quitte à en admettre une recrudescence aux époques hellénistiques et romaine. C'est notamment le cas des savants qui s'intéressent aux sources philosophiques : A. Cameron s'attache à suivre la naissance d'une éthique grecque condamnant l'exposition, perceptible dans le stoïcisme et qui trouve son aboutissement naturel dans l'apparition du christianisme<sup>29</sup>. Gerrit Van Viljoen essaye d'exonérer Platon de tout assentiment à la pratique de l'exposition, en dépit de *République* 460c<sup>30</sup>, mais il est contraint de reconnaître qu'Aristote l'approuvait pour les enfants malformés<sup>31</sup>. De fait, le livre VII des *Politiques* est on ne peut plus clair : *Il doit y avoir, sur le sort des enfants nouveaux-nés, une loi qui décide ceux qu'on exposera et ceux qu'on élèvera ; qu'il ne soit permis d'en élever aucun de ceux qui naissent mutilés, c'est-à-dire privés de quelques-uns de leurs membres* (Περὶ δὲ ἀποθέσεως καὶ τροφῆς τῶν γιγνομένων ἔστω νόμος μηδὲν πεπηρωμένον

23 Solon, fragm. 136 Ruschenbuch.

24 La Rue Van Hook, 1920 et Bolkenstein, 1922.

25 Taubenschlag, 1926.

26 La Rue Van Hook, 1920, p. 135 et 144.

27 Bolkenstein, 1922, p. 237.

28 Bennet, 1923.

29 Cameron, 1932.

30 *Pour les enfants [...] qui seraient venus au monde avec quelque difformité (ἀνάπηρον), on les cachera, comme il convient, dans un endroit secret et dérobé aux regards.*

31 Van Viljoen, 1959.

τρέφειν)<sup>32</sup>. Chez les historiens, au contraire, Pierre Roussel pense que l'exposition, si elle a pu exister à l'époque classique, n'a eu du moins de néfastes conséquences que par la suite : « À l'époque hellénistique et gréco-romaine l'exposition des enfants a pu avoir de lamentables conséquences. Mais déclarons qu'à la belle époque de la Grèce, quand les cités étaient dans leur pleine vitalité, cette « tare de la société antique », comme on a coutume de l'appeler, n'a aucunement influencé leur destinée »<sup>33</sup>. La même perspective chronologique est visible chez Pierre Salmon qui note « la persistance et l'aggravation de cet usage à l'époque hellénistique »<sup>34</sup> ou chez Louis Germain : « on peut dire que l'exposition des enfants ne semble pas avoir été très répandue aux époques archaïque et classique ; en revanche, tout porte à croire que cette pratique s'est considérablement développée dans le monde hellénistique et surtout à l'époque romaine »<sup>35</sup>.

Une nouvelle controverse naît à la fin des années Trente. Dans le second chapitre de son livre de 1938, *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'Antiquité Classique*, Marie Delcourt, plutôt partisane d'une large diffusion de la pratique, croit pouvoir distinguer dans les cas d'exposition, entre l'usage de deux termes : ἔκθεσις et ἀπόθεσις. Ce faisant, elle développe une idée avancée par Jules Barthélémy Saint-Hilaire dans son édition d'Aristote. Le premier terme désignerait un peu partout dans le monde grec l'exposition d'un nouveau-né par ses parents, pour s'en débarrasser tout en souhaitant qu'il survive ; le second désignerait l'élimination par la communauté, sans espoir de survie, des enfants malformés et se rencontrerait à Sparte. À cette différence de motif et de décisionnaire de l'exposition, correspondraient des particularités rituelles : les enfants exposés en raisons de leur handicap ne seraient pas enterrés afin que la terre *kourotrophe* ne renvoie pas, par la suite, ce genre d'enfant : « on évite d'inhumer un anormal, parce qu'on ne souhaite nullement le voir ressusciter »<sup>36</sup>. Cette opposition entre deux termes et, pour ainsi dire, deux pratiques – seule la seconde relevant de notre objet d'étude – a été critiquée, assez vite et de façon très venimeuse par Pierre Roussel<sup>37</sup>. Elle est pourtant suivie par Roland Crahay<sup>38</sup> et, avec des nuances, par Louis Germain<sup>39</sup>. C'est encore l'opinion de Jules Brody<sup>40</sup> en dépit des réserves de Jean-Pierre Vernant et de Nicole Loraux<sup>41</sup>. Marc Huys a fait la synthèse de ces critiques et montré définitivement que cette distinction n'avait pas lieu d'être<sup>42</sup>.

32 Aristote, *Politiques*, VII, 15 (= 1335b20). Πεπρωμένος vient du verbe πηρώω-ω qui signifie « estropier, mutiler ».

33 Roussel, 1950, p. 33/34.

34 Salmon, 1959, p. 473.

35 Germain, 1969, p. 180/181. Dans son article de 1975 pour la Société Jean Bodin, il semble toutefois admettre que l'exposition est une pratique déjà « endémique » à Athènes à l'époque classique (p. 241), avant de se repentir en 1985 dans un article où il oppose l'abondance de l'exposition dans les mythes à la rareté des cas réels dans la pratique.

36 Delcourt, 1938, p. 65.

37 Roussel, 1943, p. 8.

38 Crahay, 1941, p. 10, n. 1.

39 Germain, 1984.

40 Brody, 1985, p. 22.

41 Vernant, 1965, p. 193, n. 153 de l'édition de 1990 ; Loraux, 1981, p. 228, n. 125.

42 Huys, 1989.

À partir des années 1970, des historiens antiquistes, s’essayent, dans la voie ouverte par les travaux de d’Arnold Wycomb Gomme<sup>43</sup>, à la démographie et, par ailleurs, au comparatisme. Ces années sont aussi marquées par l’émergence de l’histoire des femmes dans l’Antiquité. Le débat fait rage de nouveau, se focalisant plus particulièrement désormais sur la question de savoir si la pratique de l’exposition concernait davantage les enfants de sexe féminin. Cela nous éloigne apparemment de notre sujet... sauf à considérer qu’un enfant de sexe féminin serait peu ou prou un enfant handicapé – ce qui cadrerait assez bien, sinon avec l’opinion générale des Grecs anciens, du moins avec celle d’Aristote, ainsi que je l’ai montré naguère<sup>44</sup>. Les historiennes féministes, comme Sarah Pomeroy, ont postulé une prévalence de l’exposition des petites filles<sup>45</sup>. *A contrario*, Donald Engels, de toute façon persuadé que l’exposition n’était pas un phénomène très courant, a tenté de montrer qu’il ne pouvait y avoir eu d’écart important entre les taux d’exposition des enfants mâles et femelles et que la proportion de petites filles exposées ne saurait avoir excédé quelques pour cent<sup>46</sup>; il fut suivi, notamment, par Luigi Gallo<sup>47</sup> et Robert Sallares<sup>48</sup>. Ces vues ont à leur tour été modérées, notamment par Ann Haentjens<sup>49</sup> et critiquées par les travaux de William Harris<sup>50</sup> et surtout par ceux de Mark Golden et de Pierre Brulé<sup>51</sup> qui me semblent trancher la question en dépit de l’opposition persistante de Eleanor Scott et Wayne Ingalls<sup>52</sup>.

Le consensus me semble aujourd’hui acquis sur le fait que la pratique sociale de l’exposition des enfants a bien existé, même à l’époque classique, et, de façon plus accessoire pour notre propos, qu’elle a été préférentiellement féminine. Les débats qui ont fait rage sur le sujet ne sont probablement pas dénués d’implications idéologiques, ainsi que l’a repéré Ruth Oldenziel<sup>53</sup>. La question de savoir si le handicap était un motif important d’exposition, en dehors du cas de la *dokimasie* des enfants spartiates<sup>54</sup>, en revanche, n’est pas tranchée, mais il ne me paraît pas douteux que l’exposition de nouveau-nés handicapés était pratiquée<sup>55</sup>, ce qui n’empêche pas, bien entendu, que des enfants handicapés aient pu aussi échapper à l’exposition<sup>56</sup>.

---

43 Gomme, 1933.

44 Bonnard, 2006.

45 Pomeroy, 1975, notamment p. 46, 69/70, 140, 164/5, et Pomeroy, 1983.

46 Engels, 1980.

47 Gallo, 1984; Sallares, 1991, p. 132-145.

48 Sallares, 1991, p. 132-145.

49 Haentjens, 2000.

50 Harris, 1982.

51 Golden, 1981 et 1990; Brulé, 1987, p. 370-375 et 1992.

52 Scott, 2001a et Ingalls, 2002.

53 Oldenziel, 1987.

54 Sur ce sujet, voir Huys, 1996 et, en dernier lieu, Boëldieu-Trevet, 2018 et Damet, 2017.

55 Voir Patterson, 1985 et Dasen, 2009, p. 58 et cf. Laes, 2008 pour Rome. *Contra* Scott, 1999, p. 68-70 et 2001b ainsi que Rose, 2003.

56 Voir Edwards, 1996 et Laes, 2013.



## 2. Historiographie des mythes d'exposition d'enfants handicapés

Le monde grec a produit un nombre très important, plus d'une trentaine, de mythes relatifs à l'exposition<sup>57</sup>. J'ai déjà eu l'occasion de montrer que, dans ce domaine, on pouvait distinguer deux schémas principaux : celui d'un garçon maléfique exposé par son père ou son grand-père, afin de déjouer une malédiction, et celui d'un bâtard divin exposé par ou avec sa mère. Dans tous les cas, l'exposition se produit parce qu'une figure paternelle est menacée et il m'a semblé que c'est leur nature politique qui constituait le dénominateur commun de ces mythes. L'interprétation que j'en ai proposée était donc que le récit d'exposition est la transposition mythique de la difficile transmission patrilinéaire d'un pouvoir, le pouvoir paternel, construit imaginativement en relation avec le pouvoir royal<sup>58</sup>. Il semble donc que la question des enfants handicapés soit assez secondaire dans ces mythes. De fait, peu d'entre eux font mention d'un handicap de l'enfant exposé. À vrai dire, cette question du handicap se rencontre surtout dans un mythe – mais ce mythe n'est pas des moindres puisqu'il s'agit sans doute du plus célèbre –, celui d'Œdipe, sur lequel je voudrais à présent revenir.

Concernant ce mythe, les travaux de Marie Delcourt, juste avant-guerre, ont marqué les études antiques. Dans l'Appendice de son *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'Antiquité Classique*, elle suppose, après Carl Robert<sup>59</sup>, que le motif des pieds enflés d'Œdipe, qui explique son nom, est un *aition* tardif, tout en étant antérieur à Sophocle, mais que la légende d'Œdipe pourrait bien remonter à une histoire plus ancienne d'un nouveau-né maléfique exposé à cause de son infirmité et déjouant sans le savoir les précautions prises contre lui et les malheurs dont il est dépositaire. Son hypothèse, astucieuse mais indémontrable, est que, dans une époque très ancienne, les enfants malformés étaient perçus à la fois comme une malédiction et un maléfice. Elle rapproche ce nom, ou plutôt ce surnom, de « Pieds Enflés » d'un texte de loi d'Éphèse (connu par un commentaire de Proclo aux *Travaux et les Jours* d'Hésiode<sup>60</sup>) qui restreignait la faculté d'exposer les enfants aux seuls cas où ceux-ci avaient « les pieds enflés par la faim » en supposant que l'on mettait d'autant plus volontiers à mort les enfants qui naissaient avec une difformité des pieds que leur anomalie était un présage de stérilité dans la mesure où elle était le symptôme même de la mort par inanition. Puis, faisant un rapprochement, qui sera repris par Jean-Pierre Vernant<sup>61</sup>, entre Labdacos (« Le Boîteux »), grand-père d'Œdipe, et Labda (« La Boîteuse »), mère du tyran Cypselos dont le nom renvoie au coffre dans lequel il fut caché à la naissance, elle pose l'hypothèse suivante : « Œdipe et Cypsélos auraient été primitivement des nouveau-nés difformes condamnés à mort. C'est pourquoi on ne leur a pas donné de nom. Ils ont été exposés et ont la chance de survivre pour une destinée sombre mais glorieuse. Mais la légende antique ne peut guère admettre que ses héros soient physiquement déficients. Ce trait s'efface peu à peu des légendes relatives à Œdipe, à Cypsélos. On explique les menaces qui ont pesé sur leur naissance par des oracles antérieurs à elles. Mais, comme on garde le souvenir d'une

57 Donald Redford en recense 32 (Redford, 1967).

58 Bonnard, 2005.

59 Robert, 1915, t. I, p. 62-76.

60 Proclo, *Ad Hesiodi Op. et Dies*, v. 497.

61 Vernant, 1981.

infirmité maléfique, on attribue celle-ci à un ascendant, le grand-père, la mère. Ces derniers n'ont pas de nom : ils sont de simples personnifications de la difformité qui est probablement à la source de toute l'histoire »<sup>62</sup>. Cette théorie est reprise et développée dans sa monographie de 1944 consacrée au héros thébain<sup>63</sup>. D'autres exégètes du mythe ont convenu que le thème de la boiterie d'Œdipe, qui n'est d'aucune utilité dans l'économie du récit, posait problème et que les versions conservées chez les Tragiques, c'est-à-dire la mutilation de l'enfant par son père au moment de l'exposition, pourraient bien être la transformation d'une version préexistante dans laquelle le handicap d'Œdipe était congénital et non traumatique.

Cette attention portée à la difformité des pieds est confortée par un autre mythe, celui d'Héphaïstos. Au chant XVIII de l'*Illiade*, l'illustre Boiteux explique que sa mère a voulu se débarrasser de lui en raison de sa claudication : « à l'heure où, tombé au loin, j'étais tout endolori, du fait d'une mère à face de chienne, qui me voulait cacher parce que j'étais boiteux (χωλὸν ἔόντα) »<sup>64</sup>. Le thème est également connu par l'*Hymne homérique à Apollon*<sup>65</sup>. C'est encore Marie Delcourt qui focalise l'attention sur ce qui peut s'apparenter à une exposition d'un nouveau-né handicapé, dans sa monographie sur le dieu forgeron<sup>66</sup>, et ses analyses sont prolongées une fois encore par celle de Jean-Pierre Vernant dans le livre qu'il a écrit avec Marcel Detienne sur la *métis*<sup>67</sup>.

Le dernier cas qui peut retenir notre attention est celui de la jumeauté. De nombreux mythes présentent en effet des récits d'exposition de jumeaux. Citons, parmi d'autres, les cas d'Amphion et Zéthos, de Pélias et Néleus, de Lukastios et Parrhasios, d'Aiolos et Boiôtos, de Phylacide et Philandros<sup>68</sup>. Son rapport avec le handicap est possible. La difformité est en effet souvent perçue comme une malédiction, une punition divine qui frappe le rejeton de celui qui s'est rendu coupable envers les dieux ou la communauté toute entière, mais aussi comme un maléfice ou, plutôt, comme la marque d'un enfant maléfique pour ceux qui doivent être punis. Or la jumeauté est parfois considérée comme une malédiction ou un maléfice<sup>69</sup>. Pour Otto Rank toute exposition mythique était même la survivance d'un mythe indo-européen de la naissance de jumeaux divins<sup>70</sup> et Claudie Voisenat interprète l'exposition des jumeaux comme une purification de la souillure que constituerait la naissance gémellaire, mais cette liaison entre souillure et jumeauté est contestée<sup>71</sup>. La purification de la souillure qu'est l'enfant maléfique fonctionnerait comme l'expulsion du *pharmakos*, dont elle possède

62 Delcourt, 1938, p. 111.

63 Delcourt, 1944, notamment p. 18-21.

64 Homère, *Illiade*, XVIII, vv. 395-397 (trad. P. Mazon).

65 *H. hom. Apol.*, vv. 316-321. Pour le rejet d'Héphaïstos assimilable à une exposition en raison de son infirmité, voir Slater, 1968, 197-199 ; Bremmer, 2010, 198 et n. 26 et Pirenne-Delforge et Pironti, 2016, 64-66 et 256-257 ; et pour les représentations iconographiques voir en dernier lieu Finneberg, 2009.

66 Delcourt, 1957.

67 Detienne et Vernant, 1974.

68 Voir l'examen de ces récits par Sergent, 1988, p. 17-19 et la liste des sources textuelles et iconographiques chez Dasen, 2005, p. 190 *sq.*

69 Voir Briquel, 1976 et Voisenat, 1988, notamment p. 88, ainsi que Frontisi-Ducroux, 1992 et Dasen, 2005, p. 62-81.

70 Rank, 1922.

71 Voisenat, 1988, p. 97-99. *Contra* Frontisi-Ducroux, 1992, p. 239 et déjà Delcourt, 1938, p. 103-105.

à la fois les caractères propitiatoire et expiatoire – le second étant sans doute le plus moderne des deux<sup>72</sup> –, ainsi que l'aspect ordalique.

### Bibliographie

- ALLÉLY, A., 2018, Les enfants handicapés, infirmes et malformés à Rome et dans l'Empire romain pendant l'Antiquité tardive, *Pallas*, 106, p. 197-211.
- BARTHÉLÉMY, J.-J., 1788, *Le voyage du jeune Anacharsis en Grèce au milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire*, Paris, De Bure (Paris, Firmin Didot, 1843).
- BEAUCHET, L., 1897, *Histoire du droit privé de la République athénienne*, Paris, Chevalier-Marescq.
- BENNETT, H., 1923, The Exposure of Infants in Ancient Rome, *CJ*, XVIII/6, p. 341-351.
- BOËLDIEU-TREVET, J., 2018, Des nouveau-nés mal formés et un roi boiteux, *Pallas*, 106, p. 213-228.
- BOLKENSTEIN, H., 1922, The Exposure of Children at Athens and the ἐγκυρίαστραί, *CP*, XVII, p. 222-239.
- BONNARD, J.-B., 2005, Les pères meurtriers de leur fils, dans J.-M. Bertrand (dir.), *La violence dans les mondes grec et romain, Actes du colloque international de Paris, 2-4 mai 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 287-305.
- BONNARD, J.-B., 2006, « Il paraît en effet que les fils ressemblent à leur père ». Théories biologiques et médicales grecques dans le domaine de l'hérédité, dans Fr. Prost et J. Wilgoux (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 307-318.
- BREMMER, J. N., 2010, Hephaistos Sweats or How to Construct an Ambivalent God, dans J. Bremmer et A. Erskine (dir.), *The Gods of Ancient Greece. Identities and Transformations*, Edinbourg, Edinburgh University Press (Edinburgh Leventis Studies – 5), p. 193-208.
- BRIQUEL, D., 1976, Les jumeaux à la louve et les jumeaux à la chèvre, à la jument, à la chienne, à la vache, dans R. Bloch (dir.), *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Genève, Droz (Hautes Études du Monde Gréco-romain – VII), p. 73-97.
- BRODY, J., 1985, « Fate » in *Edipus Tyrannus : a Textual Approach*, Buffalo, State Univ. of New York at Buffalov (Arethusa Monographs – XI).
- BRULÉ, P., 1987, *La fille d'Athènes. La religion des filles à Athènes à l'époque classique. Mythes, cultes et société*, Paris, Les Belles Lettres (Annales littéraires de l'Université de Besançon – CCCLXIII).
- BRULÉ, P., 1992, Infanticide et abandon d'enfants. Pratiques grecques et comparaisons anthropologiques, *DHA*, XVIII/2, p. 53-90 [= *La Grèce d'à côté. Réel et imaginaire en miroir en Grèce antique*, Rennes, 2007, p. 21-46].
- CAMERON, A., 1932, The Exposure of Children and Greeks Ethics, *CR*, XLVI, p. 105-114.
- CHRISTIEN-TREGARO, J., 1997, Les temps d'une vie. Sparte, une société à classes d'âge, *Métis*, XII, p. 45-79.
- CRAHAY, R., 1941, Les moralistes anciens et l'avortement, *AC*, X, p. 9-23.

72 Voir Hubert et Mauss, 1899, p. 102 sq.

- DAMET, A., 2017, De Sparte à l'île du Soleil. Eugénisme et communauté des enfants dans les utopies de la Grèce ancienne, dans V. Dasen et P. Gaillard-Seux (dir.), *Accueil et soin de l'enfant (Antiquité - Moyen Age)*, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, CXXIV/3, p. 31-48.
- DASEN, V., 2005, *Jumeaux, jumelles dans l'Antiquité grecque et romaine*, Zürich, Akanthus.
- DASEN, V., 2009, Naître et grandir différent dans le monde grec, dans V. Delattre et R. Sallem (dir.) *Décrypter la différence : lecture historique et archéologique de la place des personnes handicapées dans les communautés du passé*, Paris, CQFD, p. 57-62.
- DELCOURT, M., 1938, *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'Antiquité Classique*, Liège (Bibl. de la Fac. de Philosophie et de Lettres de l'Université de Liège – LXXXIII).
- DELCOURT, M., 1944, *Œdipe ou la légende du conquérant*, Liège, Bibl. de la Fac. de Philosophie et de Lettres de l'Univ. de Liège – CIV (1981)<sup>2</sup>.
- DELCOURT, M., 1957, *Héphaïstos ou la légende du magicien*, Liège-Paris (Bibl. de la Fac. de Philosophie et de Lettres de l'Université de Liège – CXLVI).
- DETIENNE, M. et VERNANT J.-P., 1974, *Les ruses de l'intelligence. La mêtis des Grecs*, Paris, Flammarion, « Champs ».
- DURUY, V., 1874, *Histoire des Grecs*, Paris, Hachette.
- EDWARDS, M. L., 1996, The Cultural Context of Deformity in the Ancient Greek World, « Let There Be a Law That No Deformed Child Shall be Reared », *Ancient History Bulletin*, X, p. 79-92.
- ENGELS, D., 1980, The Problem of Female Infanticide in the Greco-Roman World, *CIPhil*, LXXV, p. 112-120.
- EYBEN, E., 1980-1981, Family Planning in Graeco-Roman Antiquity, *AS*, XI-XII, p. 5-82.
- FINEBERG, S., 2009, Hephaestus on Foot in the Ceramicus, *TAPhA*, CXXXIX/2, p. 275-324.
- FRONTISI-DUCROUX, Fr., 1992, Les Grecs, le double et les jumeaux, *Topique*, XXII, p. 239-262.
- FUSTEL DE COULANGES, N. D., 1864, *La cité antique*, Paris, Durand (Paris, Flammarion, 1984).
- FUSTEL DE COULANGES, N. D., 1880, D'une difficulté qui se rencontre dans une phrase de Plutarque, dans *Étude sur la propriété à Sparte*, Paris, Picard & Thorin, p. 14-16.
- GALLO, L., 1984, Un problema di demografia greca : le donne tra la nascita e la morte, *Opus*, III, p. 37-62.
- GARLAND, R., 1995, *The Eye of the Beholder. Deformity and Disability in the Graeco-Roman World*, Ithaca, Cornell Univ. Press.
- GERMAIN, L. R. F., 1969, Aspects de droit d'exposition en Grèce, *RHDFE*, XLVII, p. 177-197.
- GERMAIN, L. R. F., 1975, L'exposition des enfants nouveau-nés dans la Grèce ancienne. Aspects sociologiques, *Recueils de la Société Jean Bodin*, XXXV, p. 211-246.
- GERMAIN, L. R. F., 1984, *Apothesis* ou *enkthesis*. Problèmes de terminologie en matière d'exposition d'enfants, dans *Μνημη Γεωργίου Α. Πετροπούλου (1897-1964)*, I, Athènes, p. 387-398.
- GERMAIN, L. R. F., 1985, Le mythe et le droit. L'exposition des enfants nouveau-nés dans la mythologie hellénique, *Scritti Guarino*, VII, p. 3523-3536.
- GLOTZ, G., 1892, *Expositio*, dans Daremberg & Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, vol. III-1, p. 930-939.
- GLOTZ, G., 1906, *Études sociales et juridiques sur l'Antiquité grecque*, Paris.

- GOLDEN, M., 1981, Demography and the Exposure of Girls an Athens, *Phoenix*, XXXV, p. 316-331.
- GOLDEN, M., 1990, *Children and Childhood in Classical Athens*, Baltimore.
- GOMME, A. W., 1933, *Population of Athens in the Fifth and Fourth Centuries B.C.*, Oxford (1967)<sup>2</sup>.
- HAENTJENS, A. M. E., 2000, Reflections on Female Infanticide in the Greco-Roman World, *AC*, LXIX, p. 261-264.
- HARRIS, W. V., 1982, The theoretical possibility or extensive infanticide in the Graeco-Roman world, *CQ*, XXXII/1, p. 114-116.
- HARRISON, J., 1905, Ritual of Birth, Marriage, and Death, dans L. Whibley (éd.), *A Companion to Greek Studies*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, p. 593-597.
- HUBERT, H. et MAUSS, M., 1899, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, Paris, F. Alcan (= *Mélanges d'histoire des religions*, Paris, 1909, p. 1-130).
- HUYS, M., 1989, ΕΚΘΕΣΙΣ and ΑΠΟΘΕΣΙΣ: The Terminology of Infant Exposure in Greek Antiquity, *AC*, LVIII, p. 190-197.
- HUYS, M., 1996, The Spartan practice of selective infanticide and its parallels in ancient utopian tradition, *Ancient Society*, XXVII, p. 47-74.
- INGALLS, W. B., 2002, Demography and dowries: perspectives on female infanticide in classical Greece, *The Phoenix*, LVI/3-4, p. 246-254.
- LA RUE VAN HOOK, Ph., 1920, The Exposure of Infants at Athens, *TAPhA*, 1920, p. 134-145.
- LAES, Chr., 2008, Learning from silence: disabled children in Roman antiquity, *Arctos*, XLII, p. 85-122.
- LAES, Chr., 2013, Raising a Disabled Child, dans J. E. Grubbs et T. Parkin (dir.), *The Oxford Handbook of Childhood and Education in the Classical World*, New-York – Oxford, The Oxford Univ. Press, p. 125-144.
- LORAUX, N., 1981, *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, F. Maspero.
- MOSSÉ, Cl., 2013, *Regards sur la démocratie athénienne*, Perrin.
- OLDENZIEL, R., 1987, The historiography of infanticide in antiquity. A literature stillborn, dans J. Block et P. Mason (éd.), *Sexual asymmetry*, Amsterdam, p. 87-107.
- PATTERSON, C., 1985, « Not worth the rearing ». The causes of infant exposure in ancient Greece, *TAPhA*, CXV, p. 103-123.
- PIRENNE-DELFORGE, V. et PIRONTI, G., 2016, *L'Héra de Zeus. Ennemie intime, épouse définitive*, Paris, Les Belles Lettres.
- POMEROY, S., 1975, *Goddesses, Whores, Wives and Slaves: Women in Classical Antiquity*, New York.
- POMEROY, S., 1983, Infanticide in Hellenistic Greece, dans A. Cameron et A. Kuhrt (éd.), *Images of women*, Londres, p. 207-222.
- RANK, O., 1922, *Der Mythos von der Geburt des Helden. Versuch einer psychologischen Mytendeutung*, Leipzig, F. Deuticke (Schriften zur angewandten Seelenkunde – 5) [tr. fr. *Le mythe de la naissance du héros*, Paris, Payot (Collection Science de l'homme –117), 1983].
- REDFORD, D. B., 1967, The Literary Motif of Exposed Child, *Numen*, XIV, p. 209-228.
- ROBERT, C., 1915, *Oidipus. Geschichte eines poetischen Stoffes im griechischen Altertum*, Berlin.

- ROSE, M. L., 2003, *The Staff of Oedipus. Transforming Disability in Ancient Greece*, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press.
- ROUSSEL, P., 1943, L'exposition des enfants à Sparte, *REA*, XLV, p. 5-17.
- ROUSSEL, P., 1950, La famille athénienne, *Lettres d'Humanité*, IX, p. 5-59.
- SALLARES, R., 1991, *The Ecology of the Ancient Greek World*, Londres, 1991.
- SALMON, P., 1959, La population de la Grèce Antique, *BAGB*, p. 449-476.
- SCOTT, E., 1999, *The Archaeology of Infancy and Infant Death*, BAR International Series 819, Oxford, Archaeopress.
- SCOTT, E., 2001a, Killing the Female? Archaeological Narratives of Infanticide dans B. Arnold et N. L. Wicker (éd.), *Gender and the Archaeology of Death*, Walnut Creek, CA, Alta Mira Press, p. 3-21.
- SCOTT, E., 2001b, Unpicking a Myth: The Infanticide of Female and Disabled Infants in Antiquity, dans G. Davies, A. Gardner et K. Lockyear (éd.), *TRAC 2000: Proceedings of the Tenth Annual Theoretical Roman Archaeology Conference, London 2000*, Oxford, Oxbow Publishers, p. 143-151.
- SERGEANT B., 1988, Les trois excellentes raisons de se débarrasser de ce bébé-là, *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie. L'enfant exposé*, 1988, p. 11-53.
- SLATER, P., 1968, *The Glory of Hera. Greek Mythology and the Greek Family*, Boston, Beacon Press.
- TAUBENSCHLAG, R., 1926, Das attische Recht in der Komödie Menanders *Epitrepontes*, *ZSS RA*, XLVI/1, p. 68-82.
- TITLI, Ch., 2009, *L'abandon de l'enfant dans la civilisation et la littérature grecques jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> s. a.C.*, thèse de l'Université de Paris IV – Sorbonne (sous la direction de Paul Demont).
- VAN VILJOEN, G., 1959, Platon and Aristoteles on the Exposure of Enfants at Athens, *Acta Classica*, II, p. 58-69.
- VERNANT, J.-P., 1965, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, F. Maspero.
- VERNANT, J.-P., 1981, Le tyran boîteux, d'Œdipe à Périandre, *Le Temps de la réflexion*, II, p. 235-255 (= VERNANT, J.-P. et VIDAL-NAQUET, P., *Mythe et tragédie II*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 1986, p. 45-69).
- VLAHOGIANNIS, N., 1998, Disabling bodies, dans D. Montserrat (éd.), *Changing Bodies, Changing Meanings*, Londres-New York, p. 13-36.
- VOISENAT, Cl., 1988, La rivalité, la séparation et la mort. Destinées gémellaires dans la mythologie grecque, *L'Homme*, XXVIII/1, p. 88-103.
- WICHMANN, J. O., 1753, *De more Græcorum infantes exponendi*, Wittemberg (n.v.).
- WILAMOWITZ, Ü von, 1910, *Staat und Gesellschaft der Griechen und Römer*, Leipzig, Teubner.